

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union - Discipline - Travail

MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET DES MEDIAS

**RAPPORT ANNUEL DE
PERFORMANCE
(RAP) AU TITRE DE L'ANNEE
2020**

SOMMAIRE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE	1
I.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère	4
I.2 Synthèse des principaux résultats	5
I.3 Résumé de l'exécution du budget	9
II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME	10
II.1 Programme 1 : Administration Générale.....	10
1. <i>Bilan du programme</i>	10
a. <i>Evolution des indicateurs de performance</i>	12
b. <i>Analyse détaillée et explication des résultats</i>	12
c. <i>Exécution financière par action</i>	13
d. <i>Exécution des Investissements du Programme</i>	14
e. <i>Exécution des prévisions d'effectifs</i>	15
2. <i>Commentaires et conclusion</i>	15
II.2 Programme 2 : Communication et Médias	16
1. <i>Bilan du programme</i>	10
a. <i>Evolution des indicateurs de performance</i>	12
b. <i>Analyse détaillée et explication des résultats</i>	12
c. <i>Exécution financière par action</i>	13
d. <i>Exécution des Investissements du Programme</i>	20
e. <i>Exécution des prévisions d'effectifs</i>	21
2. <i>Commentaires et conclusion</i>	22
CONCLUSION	24

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Conformément au décret N° 2020-688 du 23 septembre 2020, portant attribution des membres du Gouvernement, le Ministère de la Communication et des Médias (MINCOM) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Communication et des Médias.

En effet, la nécessité de disposer et de rendre accessible les informations de qualité aux populations fait du secteur de la communication et des médias un maillon essentiel dans une société moderne.

Le secteur de la Communication et des Médias est structuré principalement autour de l'audiovisuel, la presse et la communication publicitaire. Ce secteur, bien que confronté à des difficultés, est « un outil de développement et un facteur de cohésion sociale ».

Ainsi, pour consolider les acquis, le Ministère de la Communication et des Médias se propose de retracer la politique et les actions à réaliser pour résoudre les difficultés qui freinent le bon fonctionnement de ce secteur.

➤ Situation du Secteur

☐ Problèmes majeurs

Sous-secteur presse écrite

- baisse de la vitalité économique des entreprises de presse ;
- défaillance du système de distribution de la presse écrite ou papier ;

Sous-secteur Audiovisuel

- baisse de la qualité des productions ;
- retard dans la migration vers la TNT ;

Sous-secteur Publicité et Presse en Ligne

- faible capacité managériale des promoteurs et difficile adaptation à l'évolution technologique ;
- absence de régulation et de réglementation des nouveaux médias ;
- coût élevé des productions de la presse écrite, des nouveaux médias et l'audiovisuel;
- inadaptation du cadre juridique et institutionnel du Conseil Supérieur de la Publicité(CSP) ;
- absence de moyen de coercition et d'une brigade de contrôle de l'activité publicitaire ;
- absence de textes juridiques encadrant l'hébergement des médias numériques hors Côte d'Ivoire ;
- dégradation de l'image des médias due au manque de professionnalisme et au non-respect du code d'éthique et de la déontologie ;
- vétusté de l'imprimerie de la Société Nouvelle de Presse et d'Edition de Côte d'Ivoire (SNPECI) ;
- lenteur du processus de libéralisation du secteur de l'audiovisuel;
- absence de données statistiques produites par le ministère ;
- prolifération des affichages anarchiques ;

□ Réponses apportées

Au titre du sous-secteur presse écrite

- travaux de réhabilitation de l'imprimerie de la Société Nouvelle de Presse et d'Édition de Côte d'Ivoire (SNPECI) ;
- construction de **neuf (09)** kiosques avec **huit (08)** dans la commune du Plateau et **une (01)** dans la commune de Treichville dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles d'EDIPRESSE en 2020 ;
- enregistrement dans le cadre de la régulation par l'Autorité Nationale de la Presse (ANP) de soixante-cinq (65) entreprises de presse qui éditent régulièrement soixante-douze (72) titres.
- attribution aux entreprises de presse privée d'une aide sous forme de dons en équipements et d'appui à la formation à hauteur de 650 millions de FCFA en 2014 par le FSDP ;
- subvention de soutien à l'innovation et à la modernisation accordée à quatorze (14) entreprises de presse par le Fonds de Soutien au Développement de la Presse (FSDP) en 2019 ;
- amélioration des conditions de vie et de travail des acteurs du secteur avec un seuil minimal de traitement des journalistes et des professionnels de la Communication fixé à 1 900 points, engageant toutes les entreprises de Presse bénéficiaires de subvention d'impression ;
- abonnement groupé de la Présidence de la République, de l'ensemble des Cabinets Ministériels, des Départements et Sous-Préfectures aux dépêches de l'Agence Ivoirienne de Presse ;
- mise en place d'un mécanisme de contrôle des droits d'accès à l'information et aux documents d'intérêt public et d'un guide d'explication du droit d'accès à l'information en français et en langues locales au niveau de la Commission d'Accès aux informations et documents d'intérêt Publics (CAIDP) en 2020.

Au titre du sous-secteur Audiovisuel

- conduite du processus de migration vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT) à travers la finalisation des phases 1 & 2 du projet de mise en œuvre de la télévision numérique terrestre (TNT) avec douze (12) centres émetteurs connectés (Abidjan, Bouaké, Korhogo, Man, Bouaflé, Zoukougbeu, Dimbokro, Maféré, Bécouefin, Niangué et Grand-Lahou) portant en 2020 la couverture TNT à 75% ;
- renouvellement du parc automobile et l'équipement en matériels de bureau de la RTI;
- réhabilitation des installations électriques de la RTI sur les sites de Cocody et du Plateau, avec un taux de réhabilitation en 2020 de 43,37% matérialisée par l'acquisition d'un régulateur de tension à 130 millions de FCFA ;
- diffusion de la RTI sur internet ;
- réhabilitation de vingt-six (26) des trente (30) centres émetteurs de la RTI soit un taux de 87%.
- équipement de l'ISTC- Polytechnique en matériels techniques de numérisation des régies télé et radio en 2020 dans le cadre de la formation et l'accès aux métiers de la Presse et de l'Audiovisuel ;
- libéralisation de l'espace audiovisuel.

Au titre des sous-secteurs Publicité et Presse en ligne

- démantèlement des Affichages anarchiques ;
- acquisition d'une cartographie numérique et d'un système d'information géographique (SIG) de l'affichage publicitaire en 2019 ;
- prise en compte de la presse en ligne dans l'élaboration de l'avant-projet de révision de la loi portant régime juridique de la presse en Côte d'Ivoire ;
- régulation de trente-huit (38) éditeurs d'informations numériques à travers leur enregistrement légal auprès de l'ANP en 2020. Ces entreprises produisent à ce jour quarante-cinq (45) titres.
- l'adoption de la loi portant régime juridique de la Communication publicitaire (loi n° 2020-522 du 16 juin 2020).
- la prise du décret n°2020-642 du 19 août 2020 portant adoption du schéma national d'arrêt de la diffusion analogique et le basculement vers la Télévision numérique Terrestre (TNT) ;
- la prise du décret n°2020-643 du 19 août 2020 portant renforcement des conditions d'accès à la TNT.

➤ Défis et priorités

- prise d'une ordonnance portant modification de la loi sur la presse ;
- accroissement du nombre de représentations régionales des Médias audiovisuels publics ;
- couverture des émissions de la RTI dans quarante-huit (48) représentations diplomatiques de la Côte d'Ivoire à l'extérieur ;
- ratification par le gouvernement de la convention de Florence et des accords de Nairobi, relatifs à l'exonération des taxes sur les intrants d'impression des journaux ;
- adoption d'un décret portant création d'un organisme public doté de la personnalité juridique et morale en charge de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine audiovisuel national ;
- poursuite de la réhabilitation des infrastructures techniques et de l'équipement en matériel technique de l'ISTC-Polytechnique ;
- création d'un master en Management des organisations des médias, d'une imprimerie école et des unités de recherche en information et en communication à l'ISTC ;
- mise en place de l'Autorité de la Communication Publicitaire (ACP) et la prise des décrets d'application de la loi portant régime juridique de la communication publicitaire ;
- poursuite de la réhabilitation des installations électriques de la RTI sur les sites de Cocody et du Plateau ;
- Passage de la RTI à la haute définition ;
- finalisation de la seconde phase de la construction du réseau TNT ;
- octroi d'une (01) subvention d'exploitation à 188 radios privées non commerciales ;
- Elargir le champ actuel du F.S.D.P (Fonds de Soutien et de Développement de la Presse) aux secteurs du numérique et de l'audiovisuel ;
- subvention de trente-deux (32) entreprises d'impressions ;
- octroi des subventions d'équilibre pour la distribution de la presse privée, opérationnalisation de l'incubateur des médias, de la finalisation du renouvellement des équipements de la SNPECI (Fraternité matin) ;

- mise en place d'une plateforme de collecte de flux publicitaires sur toutes les plateformes numériques ;
- mise en place d'un système de taxation sur la publicité en ligne (e-pub) ;
- opérationnalisation d'une structure de mesure d'audiences et d'un système de communication publicitaire face aux catastrophes naturelles ;
- création d'une photothèque numérisée ;
- mise en place d'un système fédérateur de sauvegarde et d'archivage des données.

➤ **Missions du ministère**

Le Ministre de la Communication et des Médias est chargé de la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de Communication et de Médias.

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- élaboration des lois et des règlements en matière de communication et des Médias ;
- promotion et la vulgarisation d'une information libre, neutre, favorisant l'éducation de la population, l'unité, la paix et la cohésion nationale ;
- vulgarisation des lois et règlements sur la presse et l'audiovisuel ;
- contrôle, suivi et évaluation du respect de la déontologie dans la diffusion de l'information écrite et audiovisuelle, et dans tout enregistrement sonore et filmé ainsi que dans tout message à caractère publicitaire ;
- renforcement du rôle des Autorités de Régulation ;
- respect de la neutralité et de l'impartialité dans la diffusion de l'information ;
- contribution à la création des conditions de l'autonomie financière des médias ;
- développement et la promotion de la presse écrite et des médias audiovisuels privés ;
- gestion technique des sondages ;
- suivi des relations avec la presse nationale et internationale ;
- promotion de l'image de la Côte d'Ivoire à l'extérieur, en liaison avec les Ministres chargés des Affaires Etrangères, du Tourisme et de la Culture ;
- création d'un cadre favorable à la libéralisation des médias audiovisuels et à la pluralité de la presse ;
- constitution d'une documentation à caractère promotionnel ;
- réhabilitation, l'extension et le contrôle du fonctionnement des infrastructures techniques.

I.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

I.1.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

Les principales orientations stratégiques du MINCOM sont :

- la promotion de l'action gouvernementale auprès des populations ;
- le redéploiement et l'utilisation efficiente du personnel ;
- l'accessibilité à une information de qualité pour le bien-être des populations.

I.1.2 Rappel des résultats stratégiques du ministère

Les principaux résultats stratégiques du MINCOM sont :

- la presse ivoirienne est économiquement viable et contribue pleinement au développement et à la cohésion sociale ;
- le sous-secteur de l'audiovisuel est diversifié, professionnel et à une vitalité économique accrue ;
- le sous-secteur des nouveaux médias est bien régulé ;
- la communication publicitaire bénéficie d'un bon encadrement juridique, économique et opérationnel.

I.1.3 Rappel des Objectifs Globaux du ministère

Les Objectifs globaux du MINCOM sont :

- mettre en place un dispositif de gestion susceptible d'amener tous les acteurs et animateurs à l'adoption de la culture de résultat ;
- garantir l'accessibilité à une information de qualité pour le bien-être des populations.

I.2 Synthèse des principaux résultats

Le MINCOM à travers ses missions a obtenu comme résultats stratégiques :

- l'adoption de la culture de résultats ;
- l'utilisation efficiente du personnel ;
- l'accessibilité de l'information à l'ensemble de la population ;
- une information de qualité.

Tableau 1 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020		Commentaires
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : Ratio des services ayant produit des rapports trimestriels	70	75	80	100	90	Nombre de rapports trimestriels produits / nombre total de rapports à produire. Source : (DPS) Les 10% des rapports trimestriels non produits proviennent du fait que les Directeurs Régionaux n'ont pas été nommés au cours de l'exercice 2020.
Indicateur 2 : Existence de postes de travail sectoriel (Fiche de postes)	Non	non	oui	oui	oui	Dénombrement Source : (rapport DRH) La scission du ministère de la communication et des médias d'avec le ministère de l'économie numérique a entraîné la non-disponibilité des données (fiche de postes des années 2017-2018). A contrario, ces fiches ont été élaborées pour les années 2019-2020
Indicateur 3 : Taux de couverture des postes AIP par département	56,48%	56,48	67%	70%	67%	Nombre de départements ouvert / nombres total de département (102 départements) source : (rapport AIP) La pandémie à coronavirus (COVID'19) a ralenti le déploiement des représentations dans certaines localités.
Indicateur 4 : Nombre de manquement dans l'audiovisuel et dans la presse	390	390	250	170	250	Dénombrement Source : (rapport ANP/HACA) La recrudescence des manquements constatés, est liée à l'année électorale (2020) en raison de la forte crispation de la situation socio-politique.

Indicateur 5 : Taux de Couverture du territoire national en radio nationale, en radio rurale, télévision	65,45%	65,45%	80%	90%	80%	<p>Nombre de département couvert /nombre total de département</p> <p>Source : (AIP/RTI/DPDM)</p> <p>La couverture du territoire national en radio nationale, en radio rurale, télévision n'a pu être totalement effective parce que les centres émetteurs n'ont pas été réhabilités dans leur intégralité.</p>
	19,35%	19,35%	19,35%	25%	20 %	
	43,83%	43,83%	65%	85%	65%	
Indicateur 6 : Taux d'accroissement de la professionnalisation des médias	2,63%	3 %	3,5%	5%	4%	<p>Nombre de cartes professionnelles distribuées / nombres total de cartes professionnelles demandées.</p> <p>Source : (HACA/CIJP/ANP)</p> <p>On note l'intérêt de plus en plus croissant des journalistes de se procurer la carte professionnelle en raison de son importance dans la corporation.</p>

✓ **Indicateur 1 : Ratio des services ayant produit des rapports trimestriels :**

Les 10% des rapports trimestriels non produits proviennent du fait que les directeurs régionaux n'ont pas été nommés au cours de l'exercice 2020. En effet, le Cabinet s'est trouvé confronté à une difficulté réelle qui concernait le déploiement des Directeurs Régionaux dans les locaux non réhabilités et qui connaissent une dégradation prononcée du fait des différentes crises successives.

✓ **Indicateur 2 : Existence de postes de travail sectoriel (Fiche de postes) :**

La scission du ministère de la communication et des médias d'avec le ministère de l'économie numérique a entraîné la non-disponibilité des données (fiche de postes des années 2017-2018). A contrario, ces fiches ont été élaborées pour les années 2019-2020.

A l'évidence, cette scission a eu pour corollaire la dispersion de certaines données et informations en raison du fait que les passations de service ne se sont pas déroulées entre Directeurs comme cela se devait. Les nombreuses tentatives pour corriger cet état de fait ce sont soldées par des échecs.

✓ **Indicateur 3 : Taux de couverture des postes AIP par département**

La pandémie à coronavirus (COVID-19) a ralenti le déploiement des représentations dans certaines localités. Alors que de réels efforts avaient été faits pour accentuer le déploiement des représentations de l'AIP sur l'ensemble du territoire, les contraintes liées à la COVID 19 ont grandement impacté cette volonté en ralentissant le déploiement.

✓ **Indicateur 4 : Nombre de manquements dans l'audiovisuel et dans la presse**

La recrudescence des manquements constatés est liée à l'année électorale (2020) en raison de la forte crispation de la situation socio-politique.

En effet, les années électorales en Côte d'Ivoire ces dernières décennies sont émaillées de violence. Les médias sont accusés à tort ou à raison d'alimenter ces violences et l'organe de régulation en prévision des dérapages ou même en guise de sanction des déviations constate des manquements qui accroissent avec l'évolution de la situation socio-politique et sécuritaire.

✓ **Indicateur 5 : Taux de couverture du territoire national en radio nationale, en radio rurale et télévision**

La couverture du territoire national en radio nationale, en radio rurale, télévision n'a pu être totalement effective parce que les centres émetteurs n'ont pas été réhabilités dans leur intégralité. La détérioration des centres émetteurs a eu un impact sur cette couverture en radios rurales.

✓ **Indicateur 6 : Taux d'accroissement de la professionnalisation des médias**

On note l'intérêt de plus en plus croissant des journalistes de se procurer la carte professionnelle en raison de son importance dans la corporation.

La Carte professionnelle est requise de plus en plus dans les actes officiels concernant les Journalistes en Côte d'Ivoire (accréditation, voyage, documents dans les ambassades et preuve d'appartenance à la corporation). Cette situation les conduits à se procurer cette carte qui elle-même fait l'objet d'une réforme avec une sélection plus rigoureuse.

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Tableau 2 : Exécution du budget 2020

Unités	2020				Taux de réel (R/A)%
	Budget voté	Budget Collectif	Budget Actuel (A)	Réalisation (R)	
1. Ressources	30 801 754 054	40 906 944 575	40 930 055 085	22 404 914 913	54,74
2. Charges	30 801 754 054	40 906 944 575	40 930 055 085	22 404 914 913	54,74
1. Ressources	30 801 754 054	40 906 944 575	40 930 055 085	22 404 914 913	54,74
1.1 Ressources intérieures	0	0	0	0	0
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	30 801 754 054	40 906 944 575	40 930 055 085	22 404 914 913	54,74
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	0	0
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
2 Charges	30 801 754 054	40 906 944 575	40 930 055 085	22 404 914 913	54,74
2.1 Personnel	4 205 279 298	4 205 279 298	4 233 545 620	4 223 080 932	99,75
2.1.1 Solde y compris EPN	4 205 279 298	4 205 279 298	4 233 545 620	4 223 080 932	99,75
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	0
2.2 Biens et Services	1 524 293 085	2 396 134 455	2 396 134 455	1 614 715 197	67,39
Biens et services sur budget Etat	1 524 293 085	2 396 134 455	2 396 134 455	1 614 715 197	67,39
2.3 Transferts	16 451 481 671	16 486 422 789	16 481 266 977	3 913 442 493	23,74
2.3.1 Transferts courants	0	0	0	0	0
2.3.2 Transferts en capital	16 451 481 671	16 486 422 789	16 481 266 977	3 913 442 493	23,74
2.4 Investissement	8 620 700 000	17 819 108 033	17 819 108 033	12 653 676 291	71,01
2.4.1 Trésor	8 620 700 000	17 819 108 033	17 819 108 033	12 653 676 291	71,01
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0	0
Total	8 620 700 000	17 819 108 033	17 819 108 033	12 653 676 291	71,01

En 2020, le taux de réalisation des ressources et des charges s'élève à 54,74%.

L'activité "prendre en charge les missions hors côte d'Ivoire", initialement fixé à 32 000 000 000 F CFA, a vu son budget régresser de 12 000 000 000 F CFA après le collectif budgétaire, impactant ainsi les biens et services dont le taux de réalisation est de 67,39%, soit une baisse de 2,61% relativement au plafond de 70%.

S'agissant des transferts, ils ont été totalement exécutés à 100%. Cependant, on observe un taux de 23,74% dû au Comptes Spéciaux qui sont exécutés par la Direction Générale du Budget et des Finances.

Les Investissements ont connu un taux d'exécution de 71,01% et les dépenses de personnel 99,75%.

On peut donc estimer que le budget de l'année 2020 du MINCOM a été exécuté dans la totalité du plafond avec un taux de 54,74%.

Les difficultés rencontrées se situent au niveau de la programmation et de la gestion financière.

En effet, dans le fonctionnement du SIB les crédits plafonnés sont supérieurs aux crédits autorisés ou les crédits autorisés tels que notifiés aux gestionnaires sont inférieurs à ceux contenus dans le SIB.

Dans la gestion financière, quelques structures ont bénéficié de crédits complémentaires de façon exceptionnelle par lettre d'avance et parfois sans couverture budgétaire rendant quasiment difficile leur régularisation. Les crédits budgétaires des Directions Régionales (DR), bien que leur gestion ait été autorisée en central par la Direction Générale du Budget et des Finances, ont connu beaucoup des difficultés avec le contrôleur financier.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

L'objectif global de ce programme est de mettre en place un dispositif de gestion susceptible d'amener tous les acteurs et animateurs à l'adoption de la culture de résultat, de permettre le redéploiement et l'utilisation efficiente du personnel et la rationalisation de l'utilisation des ressources budgétaires. Il comprend trois objectifs spécifiques et se décline en trois Actions qui sont :

❖ **Action 1 : Renforcement de la politique et du cadre législatif et réglementaire du secteur de la communication et des médias.**

➤ **En matière d'élaboration des textes législatifs et réglementaires régissant les secteurs de la Communication et des Médias**

La Direction des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale (DAJCI) a élaboré et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) vingt-sept (27) textes sur les trente-cinq (35) prévus soit un taux de réalisation de 77 %. Huit (8) décrets ont été adoptés notamment :

- la loi n° 2020-522 du 16 juin 2020 portant régime juridique de la communication publicitaire ;

- Le décret n°2020-642 du 19 août 2020 portant adoption du schéma national d'arrêt de la diffusion analogique et le basculement vers la Télévision numérique Terrestre (TNT) ;
- le décret n°2020-643 du 19 août 2020 portant renforcement des conditions d'accès à la TNT ;
- le décret n°2020-640 fixant les modalités d'accès des candidats à l'élection du président de la république aux organes officiels de presse, de production d'informations numériques et aux médias du service public de la communication audiovisuelle ;
- le décret n°2020-136 du 29 janvier 2020 portant nomination du Président de la HACA ;
- le décret n°2020-367 du 08 avril 2020 portant renouvellement partiel des membres du Conseil de la HACA ;
- le décret n°2020-137 du 29 janvier 2020 portant nomination du Président de l'ANP ;
- le décret n°2020-368 du 08 avril 2020 portant nomination des membres du Conseil de l'ANP.

➤ **En matière d'accès à l'information d'intérêt public**

La Commission d'Accès aux informations et documents d'intérêt Publics (CAIDP) a mis en place un mécanisme de contrôle des droits d'accès à l'information et aux documents d'intérêt public et d'un guide d'explication du droit d'accès à l'information en français et en langues locales.

❖ **Action 2 : Amélioration de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières.**

➤ **Dans le cadre du renforcement des capacités du personnel**

La Direction des Ressources Humaines a réalisé deux (02) formations dont une (01) en accueil physique et téléphonique, classement et archivages à l'intention des secrétaires et assistantes de direction du Ministère de la Communication et des Médias et l'autre aux droits de la femme ivoirienne.

➤ **Concernant l'élaboration et le suivi de l'exécution du budget du Ministère**

La Direction des Affaires Financières de concert avec les responsables de programmes a exécuté à (70,93%) le budget du Ministère de la Communication et des Médias en tenant compte de la régulation Budgétaire.

➤ **S'agissant de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du DPPD-PAP du Ministère**

La Direction des Affaires Financières a organisé deux (02) séminaires d'actualisation et d'élaboration du DPPD-PAP du Ministère de la Communication et des Médias pour les années 2019-2022. Relativement au suivi et à la mise en œuvre du DPPD-PAP, un (01) atelier a été organisé à l'intention de tous les acteurs.

➤ **Relativement à la Préparation et au suivi du processus de passation des Marchés publics**

La Cellule de Passation des Marchés Publics au titre du budget 2020 a planifié au total 223 marchés dont 82 au niveau de l'Administration Centrale et 141 au niveau des structures Sous-tutelle. Il est à noter que sur 45 marchés de plus de 30 000 000 F CFA, 25 ont pu être réalisés par la Cellule. Quant aux 178 marchés de moins de 30 000 000 F CFA leur réalisation a été effectuée par les bénéficiaires eux-mêmes.

❖ **Action 3 : Amélioration du système informatique, de la planification du suivi-évaluation du ministère**

➤ **En matière de Planification, de coordination et du suivi des projets du Ministère**

La Direction de la Planification et des Statistiques a initié un projet dénommé **Système Intégré de Gestion des Statistiques et Projets du Ministère de la Communication et des Médias « SYSGEPCOM »**. Ce projet triennal a débuté par la phase d'étude et de conception qui a abouti à la réalisation d'une plateforme informatique interactive avec trois (03) structures pilotes (AIP/RTI/DRH) en 2020.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Objectif Spécifique 1: Améliorer le cadre institutionnel du secteur de la communication et des médias						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Indicateur 1 : Nombre de textes élaborés législatifs et réglementaires du secteur de la communication et des médias	Dénombrement	05	05	05	07	06
Objectif Spécifique 2 : Renforcer la gestion des ressources financières, humaines et matérielles						
Indicateur 1 : Taux d'exécution du plan de formation	Pourcentage	100	100	100	100	100
Indicateur 2 : Taux d'exécution du budget	Pourcentage	97,78	97,78	97,78	100	100
Objectif Spécifique 3: Améliorer la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique du secteur						
Indicateur 1 : Taux de suivi des activités planifiées	Pourcentage	70	70	100	100	100

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel du secteur de la communication et des médias

✓ **Indicateur 1** : Nombres des textes élaborés législatifs et réglementaires du secteur de la Communication et des Médias

En 2020, il a été initié au Ministère de la Communication et des Médias une vaste réforme tendant à régir les différents secteurs clés (audiovisuels, presses écrites et en lignes, publicités et nouveaux médias). Plus précisément la loi n° **2020-522 du 16 juin 2020** portant régime juridique de la Communication Publicitaire qui est venue encadrer cet important secteur ainsi que celui des nouveaux médias.

Cette réforme a engendré la prise de nombreux textes (lois, décrets, ...) expliquant ainsi la performance constatée au niveau de cet indicateur. Toutefois, il faut admettre que certains textes pris n'ont pas fait l'objet d'adoption dans les délais et sont encore au SGG, c'est l'exemple du texte encadrant la réforme du FSDP.

☐ Objectif spécifique 2 : Renforcer la gestion des ressources financières, humaines et matérielles

✓ **Indicateur 1 : Taux d'exécution du plan de formation :**

Des formations ont été prévues par la DRH en vue de couvrir les besoins en renforcement de capacités du personnel. Ces formations ciblaient essentiellement d'une part le personnel d'appui (assistantes de Directions et agents de bureau) et d'autres parts les agents de conception (les Directeurs).

Ces formations ont pu se tenir à raison de deux (02) pour chacune des catégories de sorte à couvrir les quatre (04) trimestres de l'année. Cela explique ainsi la performance réalisée au niveau de cet indicateur.

✓ **Indicateur 2 : Taux d'exécution du Budget**

Dans le cadre de la gestion budgétaire 2020, le budget de l'Etat a été plafonné au titre des dépenses à 70%. Il est à noter que la pandémie à COVID-19 a quelque peu impacté le fonctionnement du ministère. Malgré cet état de fait, l'exécution du budget du MINCOM s'est faite dans la limite des plafonds autorisés.

☐ Objectif spécifique 3 : Améliorer la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique du secteur

✓ **Indicateur 1 : Taux de suivi des activités planifiées**

Toutes les activités prévues ont été exécutées au regard de la révision prioritaire et des ressources disponibles. Il faut aussi noter que les activités prévues dans le Plan d'Actions Prioritaires du gouvernement ont été exécutées au regard des exigences liées à l'environnement COVID-19. Les indicateurs majeurs prévus à cet effet ont été atteints.

La COVID-19 a impacté les activités prévues initialement, empêchant ainsi la poursuite de la dynamique engagée ; il s'agira donc en 2021, de finaliser les activités qui avaient été révisées à cause du collectif budgétaire qui est intervenu en cours d'exercice.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1 (coûts révisés)

Actions	Personnels	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	2020	2020	2020	2020	2020
Action 1 : Renforcement de la politique et du cadre législatif et réglementaire du secteur de la communication et des médias.	358 952 000	141 057 107	170 716 465	0	670 725 572

Action 2 : Amélioration de la gestion de ressources humaines, matérielles et financières	1 144 228 013	498 071 695	50 238 373	0	1 692 538 081
Action 3 : Amélioration du système informatique, de la planification du suivi-évaluation du ministère	0	36 461 201	0	23 308 200	59 769 401

Relativement à l'exécution financière par action du programme 1, au niveau de l'action 1 nous constatons que les biens et services ont baissé de 37,69% de 2019 à 2020. Cela est dû à la baisse du budget du Cabinet.

Quant aux transferts, nous observons également une baisse d'environ 70,07% en 2020.

Au niveau de l'action 2, on constate une évolution considérable de 4,61% des biens et services en 2020.

Au niveau de l'action 3, nous avons une baisse de 46,75% concernant les biens et services en 2020.

Globalement, le programme s'est bien exécuté avec un taux moyen de 70,93% en relation avec le plafond indiqué par le budget. Les activités de coordination générale se sont bien déroulées.

d. Exécution des investissements du Programme

L'exécution des investissements du programme 1 est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de Fin	Coût Total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Activité : Acquérir et installer des équipements pour le système intégré de gestion	2020	2022	128 000 000	30 000 000	23 308 465	23 308 200
<i>Sur financement intérieur</i>	2020	2022	128 000 000	30 000 000	23 308 465	23 308 200
<i>Sur financement Extérieur</i>	0	0	0	0	0	0
Total Programme	2020	2022	128 000 000	30 000 000	23 308 465	23 308 200
<i>Total sur Financement Intérieur</i>	2020	2022	128 000 000	30 000 000	23 308 465	23 308 200
<i>Total sur Financement Extérieur</i>	0	0	0	0	0	0

Le projet "acquérir et installer des équipements du système intégré et de gestion" a été exécuté à hauteur de vingt-trois millions trois cent huit mille deux-cents (23 308 200 FCFA) au lieu de trente millions (30 000 000) initialement prévu soit 18,21% en 2020 sur le coût global du projet estimé à cent vingt-huit millions (128 000 000 FCFA).

Toutefois, la baisse du montant initial (30 000 000F CFA) en 2020 est due à la pandémie du COVID-19 qui a eu un impact sur l'économie mondiale et nationale.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2020	2021				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	Total fin d'année
Catégorie A	31	10	10	00	05	26
Catégorie B	30	23	23	00	04	26
Catégorie C	02	00	00	00	00	02
Catégorie D	06	07	07	00	01	05
Non Fonctionnaires	100	00	00	00	02	98
TOTAL	169	40	40	00	12	157

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

A l'analyse du tableau, il ressort un nombre important de personnel contractuel avec un taux de 80% dans les Directions centrales. Les plus nombreux sont utilisés comme des agents d'exécutions. La faible représentativité des fonctionnaires au sein des directions centrales et services du programme I est due à la réticence des nouveaux fonctionnaires affectés à intégrer l'effectif du Ministère.

Il est important de signifier que le budget alloué à la Direction des Ressources Humaines est très insignifiant pour son bon fonctionnement (Atelier, Séminaire de Formation, Politique Sociale, Campagne de Sensibilisation, ...)

Malgré cet état de fait, la DRH a pu réaliser quelques activités telles que :

- Mise en place d'une cellule d'écoute et d'accompagnement du personnel en détresse ;
- Opération de dons de sang des Agents ;
- Séance de dépistage des maladies métaboliques (Hypertension Artérielle et Diabète).

En conclusion, les activités du Programme I ont été réalisées dans la quasi-totalité.

En raison de la crise sanitaire du COVID-19, les biens et services ont connu une baisse de 4,16 % après la révision du collectif budgétaire.

Au titre des perspectives, une (01) action prioritaire sera menée par le Ministère de la Communication et des Médias (MINCOM) à travers les projets majeurs tels que la création d'une photothèque numérisée, la mise en place d'un système fédérateur de sauvegarde et d'archivage des données, l'acquisition et l'installation d'équipements pour le système intégré de gestion des statistiques et des projets du Ministère de la Communication et des Médias dénommé « SYSGEPCOM » et l'organisation de campagnes nationales et internationales dans le but de promouvoir les actions gouvernementales en faveur des population.

II.2 Programme 2 : Communication et Médias

1. Bilan du programme

L'objectif global visé à travers ce programme est de garantir l'accessibilité à une information de qualité pour le bien-être des populations. Il comprend **quatre (04) objectifs spécifiques** et se décline en **quatre (04) actions** qui sont :

❖ Action 1 : Développement de la production et de la diffusion de l'information

➤ **L'amélioration de la production et de la diffusion de l'information est garantie par :**

- **La finalisation des phases 1 & 2** du projet de mise en œuvre de la télévision numérique terrestre (TNT) avec **six (06) centres émetteurs** connectés (Abidjan, Bouaké, Korhogo, Man & Bouaflé) permettant à ce jour, une couverture TNT de **60%** de la population et l'opérationnalisation de **six (06) autres centres** (Zoukougbeu, Dimbokro, Macéré, Bédouin, Nigogué et Grand-Lahou). A la date du 31 décembre 2020 la couverture TNT est de **75%**.
- **La réhabilitation des installations électriques de la RTI sur les sites de Cocody et du Plateau**, avec un taux de réhabilitation de **43,37%** matérialisée par l'acquisition d'un régulateur de tension à 130 millions de FCFA ;
- **Le renforcement des capacités opérationnelles d'EDIPRESSE à travers**, la construction de dix (10) kiosques dont **neuf (09)** sont achevés et repartis sur les communes du Plateau **(08)** et Treichville **(01)**.

❖ Action 2 : Formation et accès aux métiers de la presse et de l'audiovisuelle

➤ ***Dans le cadre de la Formation et l'accès aux métiers de la Presse et de l'Audiovisuel***

L'Institut des Sciences et Techniques de la Communication (ISTC) polytechnique a été équipé en matériels techniques de numérisation des régies télé et radio. Cet outil rentre dans la première phase du vaste programme d'équipement en matériels techniques et rénovation de l'ISTC.

➤ ***Délivrance de la carte de journaliste professionnel et de professionnel de la communication et des médias***

La Commission Paritaire d'Attribution de la Carte d'Identité de Journaliste Professionnels et de Professionnels de la Communication (CIJP), sur 995 demandes, a délivré 922 cartes aux journalistes professionnels et aux professionnels de la communication. Par ailleurs, 73 demandes ont été rejetées.

❖ **Action 3 : Régulation du secteur de la communication et des médias**

➤ **En ce qui concerne la régulation de la Communication audiovisuelle.**

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelles (HACA) a, élaboré les statistiques mensuelles pour les temps d'antennes accordés aux parties politiques, assigné treize (13) fréquences, réalisé quatre (04) interpellations et fait passer cinq (05) communiqués en 2020.

➤ **Contrôle de l'affichage Publicitaire**

Relativement au processus d'assainissement du secteur de l'affichage publicitaire, la Brigade de la Communication Publicitaire (BCP) à la demande du Conseil Supérieur de la Publicité (CSP) a démantelé **quatre cent quatre-vingt-dix-huit (498)** dispositifs irréguliers au cours de l'année 2020.

➤ **En matière de régulation des activités de la presse et de la lutte contre les publications clandestines**

L'Autorité Nationale de la Presse (ANP), dans sa mission a enregistré en 2020, **soixante-cinq (65)** entreprises de presse qui éditent régulièrement **soixante-douze (72)** titres.

Au titre des entreprises de presse en ligne, **trente-huit (38)** éditeurs d'informations numériques sont légalement constitués auprès de l'ANP et produisent **quarante-cinq (45)** titres.

En ce qui concerne les sanctions, l'ANP a infligé **quatre cent quarante-sept (447)** sanctions de premiers degrés ou manquement avec cent **trente (130)** interpellations, **deux cent quatre-vingt-seize (296)** avertissements, **dix-sept (17)** blâmes et trois **(03)** sanctions de second degrés constituées exclusivement de **quatre (04)** suspensions.

❖ **Action 4 : Appui au développement du secteur de la communication et des médias**

➤ **Allocation de subventions aux entreprises de presse écrite, aux organisations**

Professionnelles et à l'association mutualiste des médias privés pour des projets d'intérêt collectif

Plusieurs subventions ont été accordées aux entreprises de presse par le Fonds de Soutien et de Développement de la Presse (FSDP).

Il s'agit entre autres de :

- la subvention au fonctionnement ;
- la subvention à la digitalisation ;
- la subvention pour la caisse de solidarité de la mutuelle ;
- la subvention à la prime d'assurance maladie.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 2

Objectif Spécifique 1: Améliorer la production et la diffusion de l'information						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Indicateur 1 : Taux de couverture du territoire en radio	%	65,45	65,45	80	80	80
Indicateur 2: Taux de couverture du territoire en télé	%	43,83	43,83	65	65	65
Indicateur 3 : Taux de couverture régionale ou départementale de l'AIP	%	56,48	56,48	67	67	67
Objectif Spécifique 2 : Professionnaliser les acteurs du secteur des médias						
Indicateur 1 : Taux de professionnalisation des acteurs des médias	%	2,63	2,63	3,5	3,5	4
Objectif Spécifique 3: Améliorer l'environnement du secteur de la communication et des médias						
Indicateur 1 : Nombre de manquement de la presse écrite		390	390	250	250	250
Objectif Spécifique 4 : Améliorer les capacités techniques des structures du secteur						
Indicateur 1 : Taux de couverture en radio rurale	%	19,35	19,35	19,35	19,35	19

b. Analyse détaillée et explication des résultats

✓ L'objectif spécifique 1 regroupe trois (03) indicateurs

Indicateur 1 : Taux de couverture du territoire en radio.

Le taux de couverture du territoire en radio a connu une hausse de 14,55% de 2017 à 2019. Cela s'explique par l'élargissement de la couverture radio au niveau de nouvelles localités.

Indicateur 2 : Taux de couverture du territoire en télé.

Ce taux est passé de 43, 83% en 2017 à 65% en 2019. Cela est dû à l'augmentation du nombre de localités ayant accès au signal de la télé.

Indicateur 3 : Taux de couverture régionale ou départementale de l'AIP.

A ce niveau, il faut noter que le nombre de correspondants de l'Agence Ivoirienne de Presse a progressé, d'où un taux de couverture de 10,52% en 2019.

✓ **L'objectif Spécifique 2 se compose d'un indicateur**

Indicateur 1 : Taux de professionnalisation des acteurs des médias

On remarque une évolution de 0,87% au niveau de la professionnalisation des acteurs des médias entre 2017 et 2019.

✓ **L'objectif Spécifique 3 est composé également d'un indicateur**

Indicateur 1 : Nombre de manquement de la presse écrite.

On observe une baisse de nombre de manquement de 390 à 250 de la presse écrite de 2017 à 2019. Cela se traduit par une amélioration du respect de la déontologie régulée par l'ANP.

✓ **L'objectif Spécifique 4 : Améliorer les capacités techniques des structures du secteur.**

Indicateur 1 : Taux de couverture en radio rurale

Le taux de couverture en radio rurale reste inchangé.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	2020	2020	2020	2020	2020
Action 1 : le développement de la production et la diffusion de l'information	0	0	2 235 231 619	12 572 174 624	14 807 406 243
Action 2 : Formation et accès aux métiers de la presse et de l'audiovisuelle	570 212 725	9 350 191	553 883 748	58 193 467	1 191 640 131
Action 3 : Régulation du secteur de la Communication et des Médias	2 149 688 194	419 375 010	59 469 488	0	2 628 532 692
Action 4 : Appui au développement du secteur de la communication et des Médias	0	510 399 993	843 902 800	0	1 354 302 793

Le programme 2 dans son ensemble s'est bien exécuté en relation avec le plafond indiqué par le budget. Les activités de régulation et d'appui se sont bien déroulées.

d. Exécution des Investissements du Programme

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des Investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de Fin	Coût Total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Activité1 (SNPECI) : Renouveler les équipements de la SNPECI	2011	2015	3 798 000 000	25 000 000	19 423 721	13 596 605
<i>Sur financement intérieur</i>	2011	2015	3 798 000 000	25 000 000	19 423 721	13 596 605
<i>Sur financement extérieur</i>	0	0	0	0	0	0
Activité 2 (RTI) : réhabiliter les installations électriques de la RTI sur les sites de Cocody et du Plateau	2017	2024	1 616 700 000	50 000 000	38 847 441	27 193 209
<i>Sur financement intérieur</i>	2017	2025	1 616 700 000	50 000 000	38 847 441	27 193 209
<i>Sur financement extérieur</i>	0	0	0	0	0	0
Activité 3 (EQUIPEMENT RTI) : réhabiliter les installations des centres émetteurs de la RTI	2011	2021	7 620 000 000	100 000 000	77 694 882	77 694 810
<i>Sur financement intérieur</i>	2011	2021	7 620 000 000	100 000 000	77 694 882	77 694 810
<i>Sur financement extérieur</i>	0	0	0	0	0	0
Activité 4 (SIDT) : Mettre en place la télévision numérique terrestre	2018	2021	28 023 400 000	8 308 700 000	17 076 700 000	11 953 690 000
<i>Sur financement intérieur</i>	2018	2021	28 023 400 000	8 308 700 000	17 076 700 000	11 953 690 000
<i>Sur financement extérieur</i>	0	0	0	0	0	0
Activité 5 (ISTC) : Equiper en matériel technique et rénovation l'ISTC Polytechnique	2014	2016	2 440 143 139	107 000 000	83 133 524	58 193 467
<i>Sur financement intérieur</i>	2014	2016	2 440 143 139	107 000 000	83 133 524	58 193 467
<i>Sur financement extérieur</i>	0	0	0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de Fin	Coût Total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Activité 6 (SIDT) : Réhabiliter les pylônes, les centres émetteurs FM et renouveler les équipements d'énergie	2020	2022	1 500 000 000	0	500 000 000	500 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	2020	2022	1 500 000 000	0	500 000 000	500 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>	0	0	0	0	0	0
Total Programme (Budget de l'Etat)			44 998 243 139	8 590 700 000	17 795 799 568	12 630 368 091
Total Sur Financement Intérieur			44 998 243 139	8 590 700 000	17 795 799 568	12 630 368 091
<i>Total Sur Financement Extérieur</i>	0	0	0	0	0	0

A l'analyse du tableau, les investissements sont plus des activités de renouvellement d'équipements et de Réhabilitations des infrastructures des structures sous-tutelle du Ministère.

Elles sont toutes subventionnées par l'Etat sans apport extérieurs. Ce sont en parties des anciens projets en fin d'exécution.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2020	2021				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	Total fin d'année
Catégorie A	115	00	00	00	03	112
Catégorie B	39	00	00	00	01	38
Catégorie C	04	00	00	00	00	04
Catégorie D	05	00	00	00	00	05
Non Fonctionnaires	58	01	01	01	01	58
TOTAL	221	01	01	01	05	217

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

Il faudra noter que les fonctionnaires mis à disposition des structures Sous-tutelle sont pour la plupart ceux de la catégorie A. Ces fonctionnaires sont plus sollicités au regard de la spécificité de leurs missions et leur capacité à la prise de décision.

En conclusion, les activités du Programme II principalement celles des structures sous tutelle ont été réalisées avec de nombreuses demandes de régularisation budgétaire, d'avance de trésorerie et de relèvement de plafond. Ces difficultés ont impacté un tant soit peu le processus d'exécution du budget.

Les budgets de certaines structures sous tutelle ont connu une baisse liée à la crise sanitaire que traverse le monde tandis que ceux de quelques-unes ont bénéficié d'une augmentation.

Les perspectives du programme II se situent au niveau de :

- **la régulation du secteur de la Communication et des Médias**, par la mise en œuvre de projets décisifs tels que : la mise en place et le suivi du fonctionnement d'un système de certification des décodeurs ; la mise en place d'une plateforme de collecte de flux publicitaires sur toutes les plateformes numériques ; la mise en place d'un système de taxation sur la publicité en ligne (e-pub) et surtout l'opérationnalisation d'une structure de mesure d'audiences et d'un système de communication publicitaire face aux catastrophes naturelles.

- **développement de la presse (écrite et en ligne)** à travers des projets d'appui au renforcement des capacités opérationnelles, techniques et financières des radios privées non commerciales et des médias privés de Côte d'Ivoire, de subvention de trente-deux (32) entreprises d'impressions, de renforcement des capacités opérationnelles de 20 entreprises de presse, d'octroi des subventions d'équilibre pour la distribution de la presse privée, d'opérationnalisation de l'incubateur des médias, de la finalisation du renouvellement des équipements de la SNPECI (Fraternité matin).

- **développement de l'audiovisuel** à travers le projet de réhabilitation des installations électriques de la RTI sur les sites de Cocody et du Plateau, le Passage de la RTI à la haute définition, la finalisation de la seconde phase de la construction du réseau TNT et l'octroi d'une (01) subvention d'exploitation à 188 radios privées non commerciales (à la faveur de la libéralisation du secteur de l'audiovisuel et de l'adoption de la Loi n° 2017-867 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la presse, l'actuel Fonds de Soutien et de Développement de la Presse verra son champ d'actions élargi aux secteurs du numérique et de l'audiovisuel).

- **Au niveau juridique**, il s'agira de faire adopter un décret portant création d'un organisme public doté de la personnalité morale et chargé de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine audiovisuel national. La création de cet Établissement répond à la nécessité de doter la Côte d'Ivoire d'une structure autonome, capable de collecter, d'assurer la sauvegarde, la conservation et l'exploitation des données, archives et documents audiovisuels détenus par l'INA Français et gracieusement offerts en 2010 à la Côte d'Ivoire par le biais du Ministère de la Communication ainsi que ceux dont la gestion est assurée par la Radiotélévision Ivoirienne (RTI).

- **la formation et accès aux métiers de la Presse et de l'Audiovisuelle** à travers les projets novateurs tels que la réhabilitation des infrastructures techniques de l'ISTC-Polytechnique, l'équipement en matériel technique et rénovation de l'ISTC-Polytechnique, la création d'un master en Management des organisations des médias, d'une imprimerie école et des unités de recherche en information et en communication à l'ISTC.

- **développement de la communication publicitaire** à travers la mise en place de l'Autorité de la Communication Publicitaire (ACP) et la prise de tous les décrets d'application de la loi portant régime juridique de la communication publicitaire (sous le numéro 2020-522 du 16 juin 2020).

- **Poursuite des actions de vulgarisation du Programme Social Gouvernemental (PSGouv)**, les « Médias Tours » et les campagnes relatives à « la Voie du Développement ».

CONCLUSION

Dans le cadre de l'élaboration et l'exécution budgétaire, le Ministère de la Communication et des Médias à l'instar des autres ministères s'inscrit désormais en mode budget programme.

Ce basculement du budget de Moyens en mode budget programme se présente comme une opportunité d'appréhender les notions fondamentales liées à la budgétisation axée sur les résultats.

Cette nouvelle approche est certes une opportunité à l'atteinte des objectifs fixés, cependant le ministère, dans l'exécution de son budget, rencontre certaines difficultés liées à l'organisation, à la programmation et à la gestion financière. Il s'agit entre autres :

- de la non-nomination des Directeurs Régionaux ;
- de la non-maîtrise des procédures par les acteurs ;
- des procédures de régularisation des avances de trésoreries ;
- de la survenue du COVID'19 qui a occasionné la réduction des crédits budgétaires (Collectif Budgétaire) ;
- des demandes de rallonge budgétaire ;
- de la régulation budgétaire dans le SIB ;
- des demandes de relèvement de plafonds.

Malgré les difficultés énumérées ci-dessus, les crédits budgétaires du Ministère en charge de la Communication et des Médias ont été exécutés dans la limite des plafonds autorisés.